

DECLARATION

DE L'ARCHEVEQUE ET DES EVEQUES DE LA PROVINCE ECCLÉ- SIASTIQUE DE QUÉBEC, AU SUJET DE LA LOI ELECTORALE.

A la lecture de la sentence rendue le 28 février dernier par la Cour Suprême du Canada, dans la cause de l'élection du comté de Charlevoix, les soussignés, Archevêque et Evêques de la province Ecclésiastique de Québec ont éprouvé une douleur profonde, que tous les vrais catholiques ne manqueront point de partager avec eux.

Nous n'avons pas à juger la valeur légale des arguments sur lesquels se sont appuyés les honorables membres du plus haut tribunal judiciaire de notre pays, pour interpréter avec tant de sévérité une loi d'ailleurs recommandable. Mais aussi il ne peut nous être défendu de déplorer le conflit que ce jugement constate entre la loi ainsi interprétée et les droits imprescriptibles de l'Eglise catholique, exposés dans notre pastorale commune du 22 septembre 1875.

Loin de nous la volonté d'accuser les intentions de ceux qui ont rédigé et voté la loi électorale en question. Si l'on avait connu et prévu l'interprétation absolue que cette loi recevrait, nous croyons que des réclamations nombreuses se seraient jointes aux nôtres pour conserver aux fidèles le droit imprescriptible de demander à leurs pasteurs et d'en recevoir la direction dont leur conscience peut avoir besoin, dans l'accomplissement d'un devoir aussi important.

Mais quand les inconvénients d'un texte de loi se manifestent au grand jour, le législateur, s'il ne peut remédier au passé, a toujours devant lui la ressource de pourvoir à l'avenir. Témoin les amendements qui se font chaque année aux lois rédigées primitivement avec le plus de soin, et avec les meilleurs intentions possibles.

Dans notre pastorale du 22 Septembre 1875 (§ VIII), nous disions, à propos d'un jugement rendu dans une cause célèbre :

" *Jésus-Christ, dit l'Apôtre, a aimé son Eglise et s'est livré lui-même pour elle* (Eph. V. 25). A l'exemple de notre Divin Maître et Modèle, rien ne doit nous être plus cher en ce monde que cette même Eglise, dont nous sommes les membres sous un même chef qui est Jésus-Christ. Elle est notre mère, puisqu'elle nous a engendrés à la vie de la grâce; nous devons l'aimer d'un amour filial, nous réjouir de ses triomphes, partager ses tristesses et au besoin élever la voix pour la défendre.

" Quand donc nous voyons sa liberté et sa dignité méconnues, il ne peut être permis à ses enfants et encore moins à ses pasteurs de garder un silence qui équivaldrait à une trahison.

" La Sainte Eglise Catholique, fidèle aux enseignements de son Divin Maître, apprend à ses enfants à rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. [Matt. XXII. 21.] Elle leur répète avec le grand Apôtre : *Rendez à*